



**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**  
N°**001**/AMI/PAK/2024 DU **06 MARS 2024** EN VUE DU  
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET  
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA  
QUALITE (SMQ) AU PORT AUTONOME DE KRIBI, EN VUE DE  
L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION ISO 9001 VERSION 2015 POUR  
LA MAITRISE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES



## Table des matières

I.	CONTEXTE .....	3
II.	OBJET .....	3
III.	CONSISTANCE DE LA MISSION.....	4
IV.	RESULTATS ATTENDUS .....	4
V.	CONDITIONS DE PARTICIPATION .....	4
VI.	DOSSIER DE CANDIDATURE .....	6
VI.1	Pièces Administratives.....	6
VI.2	Pièces Techniques.....	6
VII.	PROCEDURE DE PRESELECTION.....	8
VII.1	Dépôt des manifestations d'intérêt.....	8
VII.2	Évaluation des candidatures.....	8
VII.3	Notification et publication des résultats .....	9
VIII.	DROIT APPLICABLE.....	9
IX.	FINANCEMENT .....	9
X.	FRAIS .....	9



## I. CONTEXTE

L'ambition du Port Autonome de Kribi (PAK) est d'offrir sur le Golfe de Guinée, en général et en particulier dans la Sous-région Afrique centrale (CEMAC-CEEAC), des solutions logistiques globales et intégrées, au travers d'une infrastructure moderne et adaptée aux besoins des clients, dans un environnement où les procédures seront dématérialisées pour plus d'efficacité.

Les activités commerciales du PAK ont démarré en mars 2018 avec la mise en concession du Terminal à Conteneurs (TC) et du Terminal Polyvalent (TP) en 2020. Dans le cadre de la Phase 2 en cours, le PAK prévoit une extension des travaux d'aménagements d'un linéaire de quai de 715 mètres en plus des 615 mètres déjà existants ; cela aura pour conséquence d'accroître significativement les capacités de traitement actuel. De ce qui précède, des réseaux secs et humides de la zone logistique d'une capacité de plus de 100 espaces aménagées seront disponibles dans les prochaines années.

Projet Phare des grandes réalisations et symbole de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035, le PAK cristallise de nombreuses attentes et opportunités qui imposent dans la détermination de sa stratégie de développement, de définir un mode d'organisation innovant qui permettra de rendre l'utilisation des ressources disponibles efficaces et efficientes en vue de la performance de façon continue, au travers de la mise en œuvre d'une démarche qualité.

Le Système de management de la qualité (SMQ) étant la base appropriée des démarches QSSE, il en ressort de l'analyse contextuel issu du diagnostic QSE mené par l'organisme de certification Bureau Véritas et des benchmarks la nécessité de capitaliser les valeurs prônées par la qualité qui permettra de répondre aux besoins et exigences des clients pour une plus grande valorisation de l'image de marque du PAK.

Par ailleurs bien que l'activité soit menée par un consultant indépendant, les livrables seront suivis par les représentants de l'ANOR au regard de la convention de partenariat entre l'ANOR et le PAK.

## II. OBJET

Accompagnement à la mise en place du Système de Management de la Qualité (SMQ) au PAK, en vue de l'obtention de la Certification ISO 9001 version 2015 pour la maîtrise des activités opérationnelles - République du Cameroun. Il se traduira par le déploiement des objectifs spécifiques suivant au PAK :

- Satisfaction totale des commandants des navires
- Traitement diligent et efficace des réclamations clients
- Assurance de la maintenance des ouvrages et équipements de soutien à l'accueil navires



- Préserver l'environnement portuaire
- Promouvoir le management participatif et la communication interne.

### III. CONSISTANCE DE LA MISSION

Les prestations à réaliser dans le cadre de la mission d'accompagnement pour la mise en place d'un système de management de la qualité comprendront :

- Le diagnostic qualité et évaluation de la situation (situation du système qualité par rapport aux exigences, mesures des écarts, mesure de l'engagement de la Direction du PAK dans la démarche qualité, etc.) débouchant sur un premier périmètre pertinent pour la certification et plan d'action de mise à niveau détaillé ;
- Analyse comparative issu du Benchmark
- La stratégie de mise en place du plan d'action ;
- L'établissement de l'architecture documentaire Qualité (Manuel qualité, processus, procédures, tableaux de bord, enregistrements, etc.) au regard du référentiel ISO 10013/2021 ;
- Les formations et les sensibilisations : cela implique la formation de tout le personnel dans le périmètre de la certification, aux concepts de la qualité pour le fédérer autour du projet ;
- La formation et le coaching des auditeurs internes Qualité sélectionnés ;
- Le coaching pour la préparation des audits à blancs ;
- Le traitement des non-conformités relevées au cours de l'audit à blanc ;
- Le coaching pour la préparation de l'audit de certification ;
- Le traitement des non-conformités relevées au cours de l'audit de certification.
- Le Plan de certification à court et moyen terme.

Le délai d'exécution des prestations est de dix-huit (18) mois.

### IV. RESULTATS ATTENDUS

- Un état des lieux de la qualité au PAK, incluant les écarts par rapport à la norme internationale ISO 9001 Vs 2015 ;
- Un plan d'action détaillé pour la mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifiable au PAK ;
- Les responsables et les autres personnels du PAK sensibilisés et formés en fonction du degré d'implication de chacun ;
- L'ensemble des documents du SMQ (Politique Qualité, Objectifs Qualité, Plan de Maitrise des Risques, Processus du PAK, Procédures, Instructions de travail, Tableaux de Bord. etc.) établis et mis à jour ;
- Un système de Management de la Qualité (SMQ) complet, conforme à la norme ISO 9001 en vigueur mis en place et certifié ;



- Le périmètre conséquent identifié du Port Autonome de Kribi certifié conforme à la norme ISO 9001Vs 2015.
- Le plan de certification à court et moyen terme
- Plan de digitalisation du système

## V. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à toute entreprise résidant au Cameroun ou à l'étranger, disposant d'une expérience avérée dans l'exécution de missions similaires.

Ne peuvent postuler dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, les entreprises :

- a) en état de liquidation judiciaire ou en faillite ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- b) soumises à une procédure de redressement judiciaire ou équivalent régie par un droit étranger, qui ne justifient pas avoir été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la période d'exécution de la Convention ;
- c) qui ont été exclues de toute commande ou contrat administratif en vertu d'une décision administrative ;
- d) qui ont entrepris d'influencer indûment le processus décisionnel ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage lors de la présente procédure, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ;
- e) qui ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;
- f) qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens ;
- g) frappées de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
- h) qui n'ont pas souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.

Aucun Candidat ne peut présenter plus d'une candidature, sous peine de disqualification.



## VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

### VI.1 Pièces Administratives

Les pièces administratives à inclure dans le dossier de candidature sont les suivantes :

- a. Une Lettre de manifestation d'intérêt ;
- b. Une Fiche de renseignements contenant les informations principales du candidat (nom et CV des dirigeants, adresse du siège social, chiffre d'affaires réalisé sur les 3 derniers exercices, organigramme de l'entreprise...)
- c. Une copie du Registre du commerce délivrée par l'organisme compétent du pays du candidat ;
- d. Une Attestation de Non-Faillite délivrée par l'organisme compétent du pays du candidat ;
- e. Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP pour les soumissionnaires nationaux ;
- f. Une attestation de conformité fiscale délivrée par l'organisme compétent du pays du candidat ;
- g. Une carte de contribuable établie dans un centre d'immatriculation du pays de résidence, et attribuant un numéro d'identifiant à l'entreprise soumissionnaire
- h. Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Si le consultant est constitué en groupement, les pièces a et h seront fournies uniquement par le mandataire du groupement.

### VI.2 Pièces Techniques

Le candidat devra fournir les éléments justifiant ses aptitudes professionnelles (copies claires et lisibles des contrats déjà réalisés (la première et la dernière page du contrat et le PV de réception) et toutes références concernant l'exécution de prestations similaires, expérience dans des conditions semblables, documents justifiant la capacité du personnel-clé envisagé à effectuer la mission etc.).

### PROFIL DES EXPERTS :

L'équipe chargée de la réalisation de l'étude sera composée des experts disposant des compétences ci-après :

- La gestion et le développement des projets ;



- Le marketing portuaire ;
- La connaissance et le développement des filières de croissance,
- Justifiant d'une expérience avérée dans la planification des projets de développement et la mise en œuvre d'une stratégie marketing portuaire.

Le personnel – clé chargé de la réalisation de l'étude sera composée ainsi qu'il suit :

**Chef de mission : expert certifié IRCA à jour en management de la Qualité**

- Justifier d'un diplôme en management de la Qualité Sécurité Environnement (BAC+4/5) ou équivalent ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 (dix) ans avec au moins 5 ans dans les ports modernes ;
- Avoir conduit au moins trois (03) prestations similaires en tant que chef de mission ;
- Avoir une bonne maîtrise du de la langue française et anglaise.

**Expert clé 1 : connaissances en management de la Qualité**

- Justifier d'un diplôme en management de la qualité (Bac+4/5) ou équivalent ;
- Avoir une expérience générale d'au moins sept (07) ans avec au moins cinq (05) ans dans les prestations similaires ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et/ou de l'anglais.

**Expert clé 2 : connaissances en management des systèmes d'information**

- Justifier d'un diplôme en management des systèmes d'information (Bac+4/5) ou équivalent ;
- Avoir une expérience générale d'au moins six (06) ans avec au moins cinq (05) ans dans les prestations/domaines similaires ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et/ou de l'anglais.

**Expert clé 3 : Fourniture de prestations aux navires**

- Justifier d'un diplôme en gestion portuaire (Bac+4/5) ou équivalent ;
- Avoir une expérience générale d'au moins six (06) ans avec au moins cinq (05) ans dans les prestations/domaines similaires ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et/ou de l'anglais.

## VII. CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères de qualification de la présente consultation sont :

- a) Présenter toutes les pièces administratives requises au point VI, lesdites pièces devant être à jour à la date de dépouillement des plis ;
- b) Justifier de la présence dans son équipe de tout le personnel clé requis au point VI. Pour chaque personnel, le soumissionnaire présentera un cv daté et signé précisant



son numéro de téléphone et son adresse électronique, une copie certifiée du diplôme requis, la copie certifiée de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport, l'Attestation de disponibilité ainsi que l'inscription à l'ordre concerné, le cas échéant

- c) Justifier d'une bonne expérience dans le domaine des prestations

## VIII. PROCEDURE DE PRESELECTION

La procédure de présélection se déroulera ainsi qu'il suit :

### VIII.1 Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par voie électronique à l'adresse : **CELLULEDELAPROGRAMMATIONETLAPASSATIONDESMARCHES@pak.cm** ou déposées en version physique sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies à la Division des Marchés du Port Autonome de Kribi (PAK), au rez de chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du PAK à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, B.P. : 203 Kribi, au plus tard le **21 MARS 2024**, à 14 heures et porter la mention ci-après :

**« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
N°001/AMI/PAK/2024 DU ~~06 MARS 2024~~ RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT  
POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT DE  
LA QUALITE (SMQ) AU PORT AUTONOME DE KRIBI, EN VUE DE L'OBTENTION DE LA  
CERTIFICATION ISO 9001 VERSION 2015 POUR LA MAITRISE DES ACTIVITES  
OPERATIONNELLES ».**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

Les enveloppes intérieures doivent indiquer le nom et l'adresse du Candidat afin de permettre, si nécessaire, de lui retourner son dossier de candidature.

### VIII.2 Évaluation des candidatures

Un Comité mis en place par décision du Directeur Général du PAK procédera à une analyse de chaque dossier de candidature, de façon à évaluer et classer les candidats sur la base des critères de qualification mentionnés au point VII (conformité administrative, expérience dans le domaine des prestations, personnel -clé exigé) :



### VIII.3 Notification et publication des résultats

A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, la liste des entreprises préqualifiées (au plus 05 candidats) sera publiée dans les mêmes conditions que l'avis d'appel à manifestation d'intérêt. Les candidats retenus seront invités à participer à l'étape suivante de l'appel d'offres restreint par lettre recommandée avec accusé de réception du Directeur Général du Port Autonome de Kribi.

Les conditions de participation à l'étape suivante seront précisées dans le dossier d'Appel d'Offres Restreint qui sera remis aux candidats concernés.

## IX. DROIT APPLICABLE

La présente procédure est soumise aux lois et règlements en vigueur au Cameroun.

## X. FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt sont financées par le budget du Port Autonome de Kribi exercices 2024 et suivant.

## XI. FRAIS

Chaque candidat prend à sa charge tous les frais liés à la préparation et au dépôt de son dossier de candidature.

Kribi, le **06 MARS 2024**  
LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,  
MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PCIPM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

